



ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES

MADAME NADINE LAUNAY

**Aux Directeurs Adjoints et aux Chefs des Services
Techniques et Administratifs**

La Présidente du SYNDICAT EAU47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-19 et L.5211-9 ;

Vu la séance d'installation du Comité du Syndicat Départemental EAU47 du 17 septembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente ;

Vu l'Arrêté n°24_030_A de Madame la Présidente octroyant sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Madame Nadine LAUNAY**, Directrice des Services d'EAU47, pour signer les actes et documents relevant de son niveau d'exercice hiérarchique au sein de l'Administration Syndicale, à compter du 1^{er} avril 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente du Syndicat Départemental EAU47, autorise **Madame Nadine LAUNAY**, Directrice des Services d'EAU47, à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature pour signer les actes et documents lui ayant été délégués, aux DGA et responsables des services **dans l'ordre de priorité suivant** :

- Madame Karine ROMERO, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales,
- Monsieur Laurent CASONATO, Directeur Général Adjoint Projets,
- Monsieur Nicolas BABIN, Responsable de la Régie d'Exploitation d'EAU47,
- Madame Alexandra BRAAK, Chef du service Contrôles et Règlementation,
- Madame Corinne ZORZI, Chef du service Marchés Publics–Foncier–Logistique,
- Madame Aurélie TINGAUD, Chef du service Finances,
- Madame Julie BONAFOS, Chef du service Maîtrise d’ouvrage,
- Madame Nathalie CLARISSOU, Chef du service Ressources Humaines,
- Monsieur Yannick DUBERN, Chef du service technique de la régie Porte des Landes.

Article 2 :

Précise que la délégation de signature accordée à l’ensemble des Chefs de service, en l'absence de la Directrice des Services, est limitée aux actes inférieurs à 10 000 € HT en ce qui concerne la commande publique ;

Article 3 :

Précise que la délégation de signature accordée au Responsable de la Régie d'Exploitation d'EAU47, en l'absence de la Directrice des Services d’EAU47 est limitée aux actes inférieurs à 10 000 € HT en ce qui concerne la commande publique ;

Article 4 :

L'autorité délégante conserve pleinement sa compétence dans les matières qui font l'objet de sa délégation ;

Article 5 :

La Directrice des Services d’EAU47 est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés.

Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- Au Représentant de l’État dans le Département ;
- Au Centre de Gestion Comptable d’Agen.

La Présidente,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Agen, le 29 mars 2024

Madame la Présidente,

Madame la Directrice,

Geneviève LE LANNIC

Nadine LAUNAY

Notifié le :

Signature des Agents :

Karine ROMERO

Laurent CASONATO

Directrice Générale Adjointe
des Affaires Générales

Directeur Général Adjoint Projets

Nicolas BABIN

Alexandra BRAAK

Corinne ZORZI

Responsable Régie
d'Exploitation d'EAU47

Chef du service
Contrôles et Règlementation

Chef du service
Marchés publics-
Foncier-Logistique

Auréliе TINGAUD

Julie BONAFOS

Nathalie CLARISSOU

Chef du service
Finances

Chef du service
Maîtrise d'ouvrage

Chef du service
Ressources Humaines

Yannick DUBERN

Chef du service Technique
de la régie Porte des Landes